

Dossier : La biodiversité dans les marchés privés

TIRÉ À PART

Renaturation
vertueuse

AVIS D'EXPERT

Tendance, les fleurs comestibles

Pampelonne, renaturation vertueuse

Compositeur végétal, un nouveau métier

Témoignage: être jardinier au Potager du Roi

Retour sur le Festival des Jardins de la Côte d'Azur

Savoir et faire-savoir



Végétaliser le cadre de vie : cette transformation continue d'être au cœur des attentes des Français qui désirent des actes concrets de la part des pouvoirs publics et de leurs élus.

Lorsque nous avons interrogé les Français en juin 2020, lors des élections municipales, ils étaient 78 % à souhaiter que les élus continuent d'accorder une place prioritaire à la végétalisation de la ville dans leurs actions locales. Plus récemment, dans un sondage BVA mené en avril pour une société de vidéosurveillance (Milestone), les espaces verts arrivent en tête lorsqu'on demande aux Français comment la ville doit évoluer. Avant la sécurité : 55 % pour une ville plus verte et plus durable, 51 % pour une ville plus sûre.

L'Unep ne s'est pas trompée en s'adressant aux candidats aux élections régionales. Cheffe de file en matière d'aménagement du territoire, la Région peut accompagner les collectivités qui souhaiteraient requalifier, réaménager ou végétaliser leurs espaces extérieurs,

comme les bords des routes et les entrées de ville, ou encore verdir le bâti. La contribution, envoyée à tous les candidats, listait des solutions permettant aux Régions de ramener la nature dans leurs territoires.

Au-delà de cette action, l'Unep a mené un important travail auprès des parlementaires pour verdir le projet de loi Climat et Résilience. Travail qui a porté ses fruits ! Alors que le texte initial ne prévoyait que très peu de dispositions en faveur de la végétalisation, il se verdit peu à peu. Ainsi, au fil des débats parlementaires et grâce à nos actions, le texte prévoit désormais des contraintes plus ambitieuses sur la végétalisation des toitures.

Une autre idée a récemment émergé : l'obligation de désimperméabiliser et de végétaliser les parkings extérieurs existants. Cette nouvelle disposition qui devrait être dans le texte définitif (en cours de discussion à l'heure d'écrire ces lignes) sera une formidable opportunité pour désartificialiser les espaces urbains, permettre à la biodiversité de se développer et contribuer à rendre nos villes plus résilientes (îlots de chaleur, atténuation de la pollution et des phénomènes d'inondations).

Que ce soit dans l'espace public ou privé, aussi bien dans les entreprises, dans les immeubles que chez les particuliers, nous avons collectivement tous à gagner avec le développement de la végétalisation et des solutions fondées sur la nature. Vous le savez, l'Unep le fait savoir.

LAURENT BIZOT,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



CAMPUS EVERGREEN, GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
IMMOBILIER, MONTROUGE (92)

Sommaire

Actus	03
Vie de la profession	
Villes Vertes en chantier	37
7 ^e édition de Paysalia	41
Victoires du paysage	42
Formations modulables	44
Dossier	
La biodiversité dans les marchés privés	46
Zoom sur	
Promenade sur les bords de Loire	62
Innovation	
Compositions végétales	68
Avis d'expert	
Renaturation vertueuse	74
Tendances	
Le goût des fleurs	82
Initiatives Jardin	
L'esprit des lieux à Terre d'Accord	88
Grand témoin	
Jardinier au Potager du Roi	96
Feuilles à feuilles	106

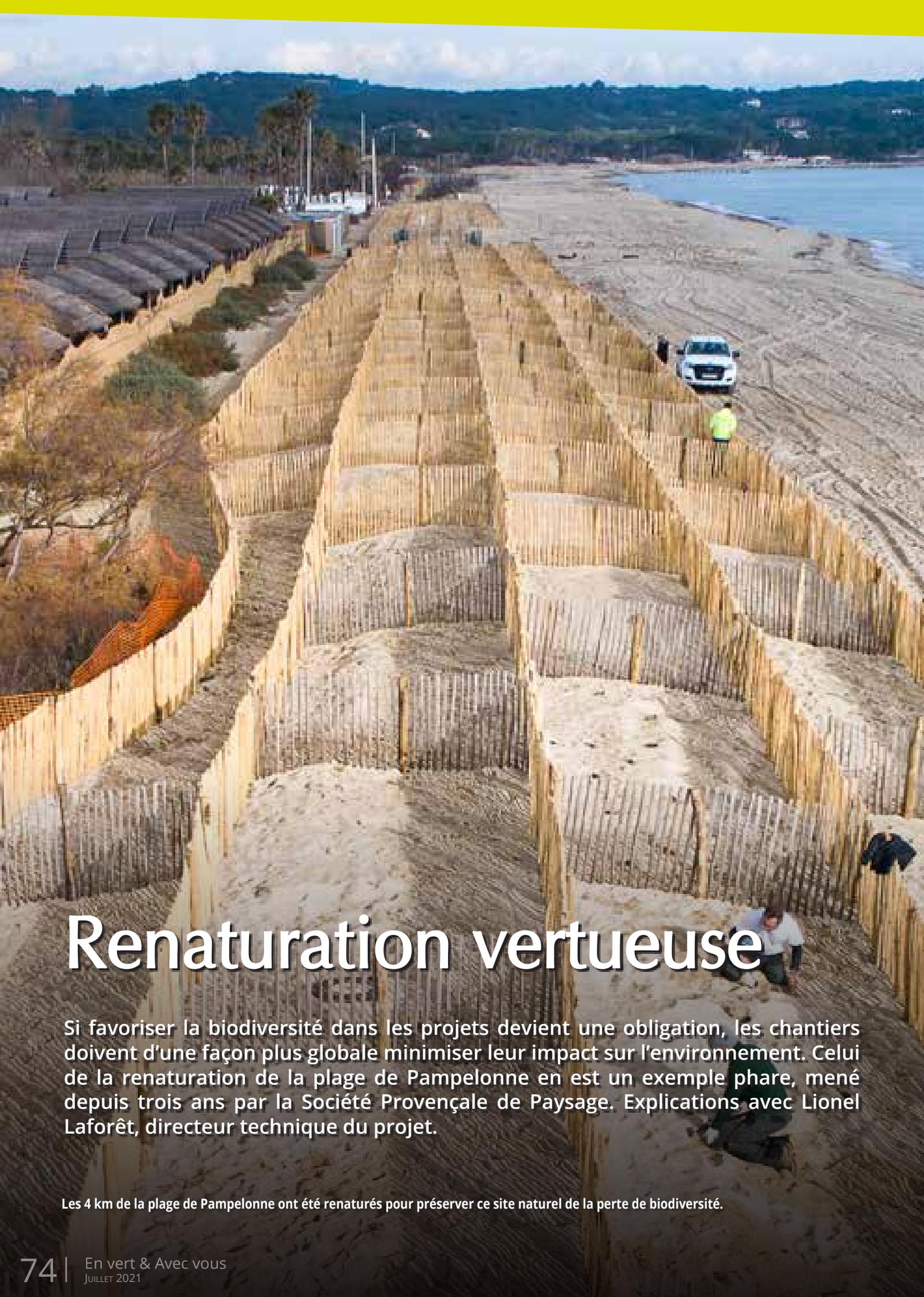


En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darmet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, J. Malsoute, A. Selinger, J.-Ph. Teilhol, D. Veysse
Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou (conception, rédaction, coordination). b.boudassou@gmail.com. Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, js.cornillet@ffe.fr, assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - aida.pereira@ffe.fr. Maquette : Matthieu Rollat, matthieu.rollat@gmail.com
- Imprimé en France - Imprimeur : Imprimerie de Champagne - ISSN 2431-6423



Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.





Renaturation vertueuse

Si favoriser la biodiversité dans les projets devient une obligation, les chantiers doivent d'une façon plus globale minimiser leur impact sur l'environnement. Celui de la renaturation de la plage de Pampelonne en est un exemple phare, mené depuis trois ans par la Société Provençale de Paysage. Explications avec Lionel Laforêt, directeur technique du projet.

Les 4 km de la plage de Pampelonne ont été renaturés pour préserver ce site naturel de la perte de biodiversité.

Sauver la plage de Pampelonne, son cordon dunaire et sa flore en voie de disparition a été le point de départ du schéma d'aménagement initié par la commune de Ramatuelle. Approuvé en 2015 par le ministère de l'Écologie de l'époque, l'aménagement de cette plage entrant dans le domaine public maritime a débuté en 2018 après un appel d'offres public, lancé par Var Aménagement Développement et comportant deux lots. Celui des aménagements paysagers a été remporté par la Société Provençale de Paysage qui a dû effectuer des réunions de concertation avec tous les acteurs du projet, et se plier à un cahier des charges très précis élaboré par l'Atelier Hervé Meyer, paysagistes-concepteurs en charge du projet au sein du groupement d'intérêt économique REVEA CONCEPT.

Deux objectifs animaient la commune : préserver un espace naturel tout en confortant un tourisme balnéaire de qualité. La Société Provençale de Paysage a donc mis ses compétences en génie écologique au service de ce projet. Elle a ainsi été force de proposition pour rendre le chantier plus vertueux, plus favorable à l'environnement et à la biodiversité, ce qui revêt aujourd'hui une importance de plus en plus grande. Lionel Laforêt, directeur technique des travaux d'aménagements paysagers, revient sur les différentes phases du chantier, dont certaines sont encore en cours de réalisation.



Lionel Laforêt, directeur technique à la Société Provençale de Paysage



De nombreux arbustes méditerranéens ont été réimplantés en strate basse d'un maillage de pins parasols et de tamaris.



L'intervention de l'entreprise a été réalisée en conjuguant à la fois l'état de l'existant et les nouvelles constructions programmées.

Quelles étaient les contraintes générales du projet ?

Il fallait d'une part sauver la plage de l'érosion, reconstituer un cordon dunaire sur une longueur de quatre kilomètres avec une flore locale, et réaménager les espaces tout autour. L'ensemble des travaux comportait trois phases : nous en sommes aujourd'hui à la dernière. Ce chantier de grande envergure, très compliqué au niveau de la gestion des interventions, nous a obligé à être d'une extrême vigilance.

Nous avons dû intégrer les considérations de tous les acteurs du territoire dont le Conservatoire du littoral et le conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, puisque le site fait partie de l'aire potentielle d'adhésion autour de ce parc. L'ensemble des travaux a été supervisé par un assistant environnement chargé de vérifier que nous prenions bien toutes les précautions pour respecter les zones sensibles et les espèces protégées.



Mise en culture des espèces endémiques



Aménagement des abords des constructions en jardins des dunes



Plantations à l'intérieur des casiers créés par les ganivelles

Pourquoi de telles précautions ?

Il faut rappeler que le schéma d'aménagement global comportait à la fois les travaux de sauvegarde des dunes mais aussi la démolition des anciennes concessions des restaurants et boutiques d'activités nautiques. Sy ajoutaient, en parallèle, la construction des nouvelles concessions derrière le cordon dunaire, la réhabilitation des parkings et les liaisons entre toutes ces zones. Nos interventions devaient s'insérer dans le planning général de tous les corps de métier qui travaillaient en même temps. Elles ont donc été réalisées avec des précautions particulières permettant l'avancement coordonné des travaux et la préservation du site. Nous avons par exemple une carte avec des localisations GPS de toutes les plantes protégées.

Décrivez-nous les prestations incluses dans votre lot « aménagements paysagers »...

Nos prestations ont été de plusieurs types. Nous avons dû en premier éradiquer les espèces envahissantes comme la griffe de sorcière (*Carpobrotus*) et la canne de Provence sur 2,5 hectares à l'aide de pelles et godets squelettes, ainsi que manuellement dans les zones où ces espèces étaient mêlées aux espèces protégées. Il nous a fallu trois campagnes successives pour débarrasser le site des cannes de Provence dont les

rhizomes se développent à 80 cm de profondeur. Nous avons ensuite décapé le sol sur 30 cm là où ces espèces invasives étaient concentrées, afin de ne laisser aucune racine. Cela représentait 7 600 m³ de matériaux. Dans le projet, il était prévu la mise en décharge de ces sols décapés. Nous avons alors proposé de les récupérer et de les revaloriser de façon à les réemployer ensuite dans les aménagements.



Création de chemins d'accès en platelage pour stopper le piétinement des dunes



Maillage régulier de ganivelles pour retenir le sable et reconstituer les dunes

La végétation spontanée a été conservée.



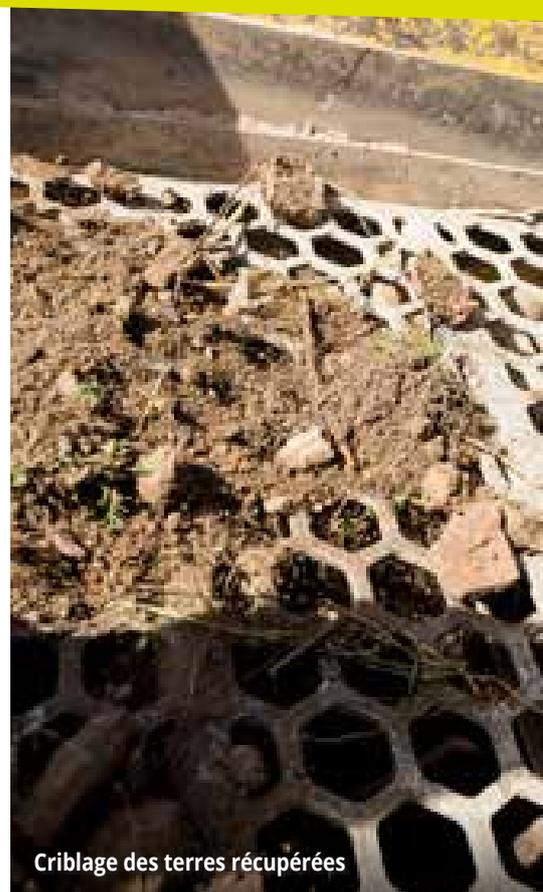
Comment avez-vous revalorisé les sols décapés ?

Nous avons monté une plateforme avec un cribleur de matériaux afin de séparer les racines de la partie sol et terre arable. C'est ce substrat que nous avons récupéré puis amendé avec 30 % de son volume en compost issu de la plateforme locale de compostage de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

Ces sols sableux sont en effet très pauvres en argile et ne retiennent pas l'eau. Amendés, ils deviennent

aptes à recevoir des plantations qui dureront dans le temps. Ce nouveau mélange terreux a été ensuite utilisé dans les zones d'aménagement de type jardin, autour des nouvelles concessions construites et sur les parkings.

Nous avons ainsi évité tout apport extérieur de terre végétale, et donc limité l'impact sur l'environnement en réduisant le transport des matériaux. Tout le travail a été réalisé sur place et avec un apport de compost local.



Criblage des terres récupérées



Tous les sols décapés ont été récupérés et amendés puis réutilisés sur le site.



Les massifs des parkings ont bénéficié des terres récupérées.

Ce processus est-il nouveau pour la Société Provençale de Paysage ?

Sur ce chantier, nous avons pu mettre en avant nos compétences spécifiques en réemploi des matériaux. Nous disposons d'un cribleur au sein de notre groupement Lajus Entreprises. De plus, nous traitons tous nos déchets verts sur une plateforme interne de compostage. Nous sommes donc coutumiers de ce procédé de récupération et de revalorisation des sols décapés.

La Société Provençale de Paysage, enracinée dans la frange côtière de la région PACA, a également une bonne connaissance de ce territoire et peut ainsi travailler en lien avec les autres entreprises locales, telles que Mouvements & Paysages à qui nous avons sous-traité la partie mise en culture des espèces protégées sur ce chantier de Pampelonne. C'est ce qui fait la force de l'entreprise, en plus du soin que nous mettons à étudier les conditions dans lesquelles les végétaux sont plantés.

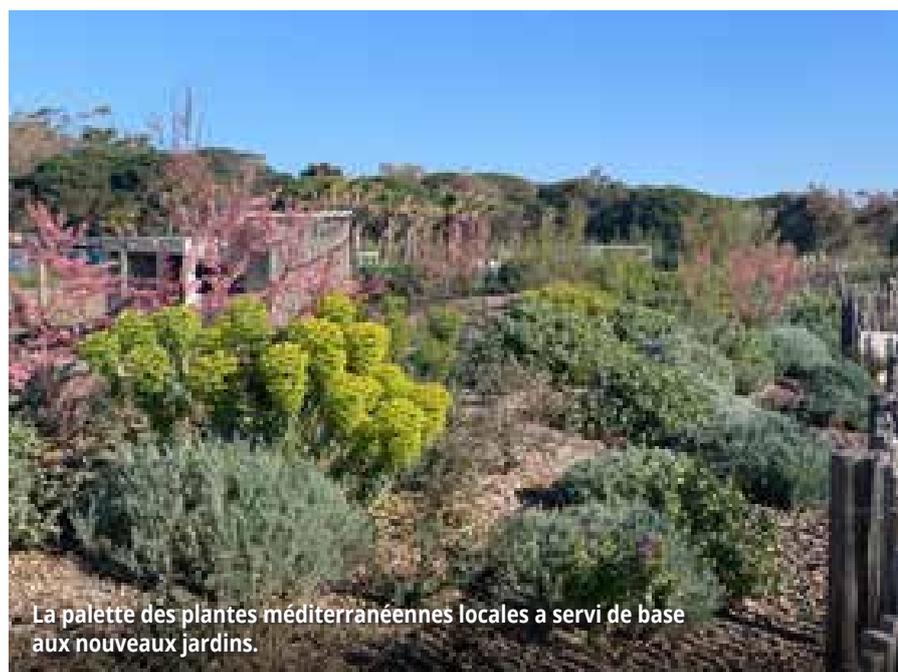
Comment le cordon dunaire va-t-il se reconstituer ?

La société Colas qui a obtenu le lot « aménagements extérieurs » a posé des ganivelles tous les trois mètres tout le long de la plage et sur onze mètres de large, en formant une trame de casiers rectangulaires sur lesquels le sable peut maintenant venir s'accumuler. C'est ce qui va reconstituer les dunes. Mais nous avons, au préalable, modelé un petit

cordon dunaire par terrassement dans les endroits où la dune d'origine n'existait plus du tout, pour lui donner une base. Ces parties sont appelées les dunes blanches. Dans les dunes grises, là où il y avait d'anciennes ganivelles, d'autres ganivelles ont été posées en périphérie afin d'interdire l'accès de ces zones au public.



Filaires, lavandes, euphorbes et hélichryses résistent aux conditions climatiques du site.



La palette des plantes méditerranéennes locales a servi de base aux nouveaux jardins.



Replantation des espèces protégées sur le cordon dunaire

Quelles autres opérations avez-vous effectuées sur ces dunes ?

Les dunes sont maintenant des espaces protégés dans lesquels poussent des plantes endémiques de ce type de milieu, telles le tamaris, l'oyat des sables, l'éryngium maritime, le diotis blanc, le lis de mer, l'euphorbe des dunes, la renouée maritime ou encore la romulée ramifiée. Le défi était de repeupler ces dunes avec ces espèces, dont beaucoup ont disparu à cause du piétinement du site par le public venant sur la plage.

Nous avons fait appel à Jean-Laurent Félizia de Mouvements & Paysages pour remettre ces plantes en culture. Mais il n'était pas possible de prendre des plantes issues de jeunes plants de pépinière. Jean-Laurent a donc fait des prélèvements sur site, des divisions de souches, des boutures des espèces protégées, des récoltes de graines, pour que nous puissions replanter 90 000 plants dans ces dunes sur une période de deux ans. La végétation dunaire endémique a donc été rigoureusement respectée.

Vous êtes-vous aussi occupé de l'aménagement autour des nouvelles concessions ?

Oui, cette phase nous a été confiée, et nous y avons planté 500 arbres et 25 000 espèces arbustives et sous-arbrisseaux adaptés au climat ainsi qu'au type de sol. Les paysagistes de l'Atelier Hervé Meyer ont composé et disposé une palette typique du bassin méditerranéen, avec par exemple des pistachiers, des filaires, des hélichryses, des tamaris, des cistes et des pins parasols.

Ayant contractuellement une période de garantie d'un an à assurer, nous avons ajouté un paillis de chêne-liège tout autour de ces plantations pour limiter l'arrosage, et posé un système de goutte-à-goutte afin de faciliter leur reprise les premières années. Toutes ces plantes pourront se passer de cette irrigation une fois bien enracinées. La renaturation de l'ensemble du site de la plage de Pamplonne est à ce jour bien engagée.



Les tamaris forment des brise-vents adaptés au bord de mer.



Chaque espace planté est protégé par des ganivelles.



Des pergolas en bois apportent de l'ombre sur les terrasses des restaurants.

Avez-vous déjà du recul sur les premières phases de cette renaturation ?

Comme deux des phases de ce chantier ont été terminées, nous avons déjà pu constater deux points : d'une part la reprise de près de 95 % des plantations effectuées, ce qui nous conforte dans notre manière d'appréhender ces travaux avec réutilisation des sols décapés et amélioration par ajout de compost et de mycorhizes.

D'autre part, nous avons remarqué la difficile reprise des pins parasols situés en première ligne en bord de mer. Leurs feuillages ont subi les

forts embruns hivernaux qui les ont brûlés peu à peu. Un traitement foliaire avec un produit anti-transpirant à base de paraffine a permis d'isoler ces feuillages, mais il convient de le renouveler souvent. N'ayant plus d'énergie à dépenser pour se protéger des embruns, les arbres développent leur système racinaire et peuvent ensuite mieux résister. Nous avons l'habitude de ce produit, qu'on utilise aussi lors de plantations tardives par exemple. Les autres pins, à l'arrière des constructions, se portent en revanche très bien.

Quelle est la dernière phase prévue ?

Sur le réaménagement des quatre parkings prévus dans le contrat, nous en avons déjà réalisé deux. Les deux autres constituent la dernière tranche de travaux, en plus de l'entretien des plantations liées à la garantie de reprise. Pour transformer ces parkings en espaces paysagers, nous plantons des arbres d'ombrage, installons des pergolas en bois et créons des noues végétalisées. Ces dernières recueilleront les eaux pluviales et les infiltreront, par exemple lors des forts orages qui éclatent dans la région chaque année. Les contraintes climatiques s'ajoutent en effet à celles de la fréquentation du public sur ce type de site de bord de mer qu'il est impératif aujourd'hui de préserver.



Chantier privé dans le golfe de Saint-Tropez



À l'arrière du cordon dunaire, la reconstruction de bâtiments touristiques s'accompagne d'aménagements paysagers.



Les coquelicots et autres plantes sauvages réapparaissent dès l'arrêt du piétinement et de l'érosion des dunes.

Avez-vous un autre exemple de chantier sur la préservation du paysage ?

Oui, la Société Provençale de Paysage a présenté cette année aux Victoires du Paysage un chantier privé d'envergure, dans le golfe de Saint-Tropez. Sur dix hectares de terrain en limite d'une parcelle boisée classée, plusieurs maisons ont été construites. Nous avons aménagé les espaces restants en veillant à préserver le plus possible la végétation locale, les espèces de garrigue

et le style naturel de cette partie de la côte. Une suberaie, c'est-à-dire une forêt de chênes-lièges, a ainsi été reconstituée, accompagnée par 45 000 arbustes de sous-bois, de garrigue et de verger typiques de la région. Ce type d'aménagement fait appel à la fois à des compétences en création et en génie écologique, ce qui caractérise notre entreprise.

www.spp-paysage.fr

Toutes les photos de l'article ont été fournies par la Société Provençale de Paysage